



**ÉNERGIE
PARTAGÉE**

INVESTISSEMENT

RAPPORT ANNUEL DE GERANCE 2020

**D'ENERGIE PARTAGEE COOPERATIVE, associé commandité – gérant,
AUX ACTIONNAIRES COMMANDITAIRES D'ENERGIE PARTAGEE INVESTISSEMENT**

I. Préambule

Le rapport d'activité, commun à toutes les structures Energie Partagée, vous permettra de prendre connaissance de l'ensemble des activités mises en œuvre par le mouvement et la mobilisation de toutes les équipes, dirigeantes, opérationnelles et bénévoles, qui ont consacré temps et énergie à la réussite d'Energie Partagée.

Le présent rapport annuel de gérance ne s'attache qu'à l'activité d'investissement citoyen mis en œuvre par Energie Partagée Investissement au cours de l'exercice 2020, mais sa réussite est fortement liée à l'engagement de l'ensemble du mouvement Energie Partagée que nous tenons à remercier sincèrement.

II. PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation comptables sont conformes à la réglementation en vigueur. Aucune modification comptable de ces méthodes n'a été opérée sur l'exercice 2020. L'exercice comptable a débuté le 01/01/2020 et s'est terminé le 31/12/2020.

Les comptes annuels présentent un total de bilan de 25 721 804 euros et l'exercice comptable fait apparaître un bénéfice de + 262 342 euros.

III. SITUATION DE LA SOCIETE

A. Activité de la société au cours de l'exercice écoulé

Pour le seul exercice 2020, au 31 décembre 2020 :

- ✓ 32 interventions financières différentes pour 4 885 809 euros (contre 3 812 875 euros en 2019)
- ✓ Dont 16 projets totalement nouveaux au cours de l'exercice (contre 16 projets en 2019)
- ✓ Une augmentation nette du capital social de 3 371 800 euros (contre 2 776 500 euros en 2019)
- ✓ Une augmentation de la collecte brute (part de citoyenne) de 3 887 908 euros (contre 3 305 093 euros en 2019)
- ✓ 502 nouveaux actionnaires (contre 449 en 2019)

ÉNERGIE PARTAGÉE INVESTISSEMENT

Société en commandite par actions à capital variable RCS Lyon 509 533 527 – NAF 6430 Z
Siège social et adresse de correspondance : 10 AVENUE DES CANUTS - 69120 VAULX-EN-VELIN

En cumul depuis sa création, au 31 décembre 2020 :

- ✓ 92 investissements dans des sociétés différentes, décaissés pour 21 734 539 euros
- ✓ Dont 79 installations de production d'énergie pour 21 198 050 euros (et 61 en service)
- ✓ Dont 13 participations stratégiques soit 536 489 euros
- ✓ Capital social de 23 725 500 euros
- ✓ 6 417 actionnaires actifs au 31/12/2020 (contre 5 948 au 31/12/2019)

Plus de détail sur les participations dans la rubrique « participations » en page 7 du présent rapport et dans le tableau complet des participations en annexe.

B. Le capital social de la Société

Au cours de l'exercice, le capital social a augmenté de 16,5% (contre 22,5% sur l'exercice 2019) par rapport à son montant net à fin 2019 (hors prime d'émission), soit une augmentation de 3 371 800 euros nets, passant de 20 353 700 euros à 23 725 500 euros.

Le montant total des sorties reste toujours faible et stable en pourcentage, soit 1% du capital net de fin d'exercice, caractérisant une volonté de placement de long terme pour les souscripteurs.

Voir en annexe, l'historique des mouvements portant sur le capital social de la Société.

C. Les produits de la Société :

Le montant total des produits d'exploitation de l'exercice atteint 757 580 euros contre 598 709 euros en 2019 soit une hausse de 26,5 %.

Détail des produits en k€	Réel 2018	Réel 2019	Prévisionnel 2020	Réel 2020	Prévisionnel 2021
liés aux souscriptions	66	80	70	98	95
liés aux investissements réalisés	296	459	550	556	640
liés aux placements de trésorerie	18	12	12	18	8
liés aux prestations réalisées	121	44	35	30	32
autres produits	7	3	0	56	0
Produits d'exploitation	508	599	667	758	775
Produits financiers	10	7	7	7	0
Produits exceptionnels	162	0	0	96	0
Total	680	606	674	861	775

Ils proviennent de plusieurs sources :

ÉNERGIE PARTAGÉE INVESTISSEMENT

Société en commandite par actions à capital variable RCS Lyon 509 533 527 – NAF 6430 Z
Siège social et adresse de correspondance : 10 AVENUE DES CANUTS - 69120 VAULX-EN-VELIN

- Produits de gestion des actions : il s'agit des frais de souscription payés par les actionnaires. Ils permettent de financer les opérations de commercialisation, de gestion administrative et comptable de la collecte de capital ;
- Revenus financiers liés aux investissements réalisés : il s'agit des produits issus des investissements dans les sociétés d'exploitation soutenues par Energie Partagée (dividendes, revenus des emprunts obligataires, rémunération des créances en compte-courant d'associé) ainsi que, de manière marginale, les frais d'instruction de dossiers facturés aux porteurs de projet ;
- Revenus financiers liés aux placements de trésorerie : dans le cadre des préconisations faites par l'AMF (Autorité des marchés financiers), Energie Partagée s'est engagée à conserver 20 % de son capital en trésorerie immédiatement disponible dans la limite de 2 millions d'euros. Ces liquidités sont placées auprès de la Société Financière de la Nef, du Crédit Coopératif et de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes. Il faut noter que les taux de placement de ces liquidités ont fortement baissé au cours des dernières années, réduisant d'autant les revenus générés ;
- Revenus issus de prestations de gestion administrative pour des sociétés de projets dans lesquelles Energie Partagée Investissement est actionnaire : La Limouzinière, Tener'if, Energie Partagée Exploitation, SHEC, MinàWatt et Park à Watt
- Autres produits : cela correspond à la contribution des structures partenaires (Energie Partagée Association, Coophub.eu) dans le cadre de la mise en place de l'outil de gestion du sociétariat, Coophub. C'est un produit non récurrent qui vient compenser en grande partie des charges, elles aussi non récurrentes, puisque c'est Energie Partagée Investissement qui a porté les engagements financiers pour l'ensemble du mouvement, avant de laisser la place à Energie Partagée Coopérative à la création de la société coopérative européenne Coophub.eu en octobre 2020.

Les produits exceptionnels correspondent aux écritures permettant de constater la finalisation de nos investissements pour 5 projets dont l'engagement avait commencé en 2019 avant création des sociétés de projets (A nos Watts, Park à Watt, Energies Stéphanoises, Energie de St Vincent et Site du Génie), ces produits viennent compenser des charges exceptionnelles du même montant, cela n'affecte pas le résultat de l'exercice.

De même, un produit de cession de parts sociales à des acteurs citoyens locaux (So Energies) au montant nominal, également compensé par une charge exceptionnelle, n'affecte pas le résultat de l'exercice.

D. Les charges de la Société :

Le montant total des charges d'exploitation de l'exercice atteint 472 765 euros contre 387 261 euros en 2019, soit une augmentation de 22 % par rapport à 2019.

détail des charges en k€	Réel 2018	Réel 2019	Prévisionnel 2020	Réel 2020	Prévisionnel 2021
Frais de gérance	105	210	230	230	230
Frais liés aux investissements pour SPV	0	3	0	10	11
Communication et collecte (hors Coophub)	33	40	55	46	60
Communication et collecte (Coophub)				73	15
Frais de personnel et mise à disposition	183	58	60	41	60
Frais gouvernance	6	20	17	0	9
Frais généraux	55	27	30	30	33
Impôts et taxes (TVA non récupérable)	24	29	30	40	40

ÉNERGIE PARTAGÉE INVESTISSEMENT

Autres charges diverses	0	0	0	1	0
Charges d'exploitation	406	387	422	472	458
Charges financières	54	22	22	22	1
Amortissements et provisions	1	0	0	8	5
Charges exceptionnelles	13	10	40	104	40
Total	473	419	484	598	504

- Au vu de l'augmentation du portefeuille et des interventions financières, le mandat de gérance exercé par Energie Partagée Coopérative a augmenté par rapport à 2019 en passant de 210 000 euros à 230 000 euros, ce montant maximum avait été validé par l'assemblée générale en 2018.
- Les frais liés aux investissements pour les SPV concernent principalement cette année une prestation d'animation pour un projet solaire à Albi (81)
- Les frais de communication et collecte concernant la levée de fonds sont en diminution, certaines opérations étant reportées pour cause de crise sanitaire. Par contre, des frais non récurrents d'un montant de 73 K€ concernent la mise en place de Coophub mais en partie compensés par des prises en charge des partenaires.
- Les frais de personnel et de mise à disposition concernent uniquement une mise à disposition par Energie Partagée Association, pour les équipes de communication. Cela est en diminution en raison de campagne moins ambitieuse qu'en 2019 et centrée autour du déploiement du nouvel outil de gestion du sociétariat. Pour rappel, le reste des équipes mobilisées sur les projets d'investissement sont salariées par Energie Partagée Coopérative.
- Les frais de gouvernance sont quasi-nuls, en lien avec le contexte de crise sanitaire : annulation de l'Assemblée Générale en physique, conseil de surveillance en visio-conférence.
- Les frais généraux (cotisations professionnelles, honoraires comptables et de commissariat aux comptes, frais bancaires, etc) sont en légère augmentation de 3k€ par rapport à 2019 liés à une augmentation des honoraires au vu de l'augmentation du volume du portefeuille de projets à auditer.
- Les impôts et taxes concernent principalement la TVA non récupérable.

La France traverse depuis le début mars 2020 une crise sanitaire d'ampleur. Les comptes ont été arrêtés par les dirigeants sur la base des éléments disponibles dans le contexte de la crise sanitaire liée au Covid-19. L'ensemble des éléments connus à la date d'arrêt des comptes ont été appréciés, mais dans un contexte évolutif de crise sanitaire. Aucun impact sur les comptes annuels n'a été anticipé conformément à la réglementation comptable en vigueur. A ce stade, l'activité de la Société n'est pas directement impactée, cependant, il n'est pas à exclure des retards dans la mise en œuvre de plusieurs projets de production (retard de chantiers de construction, retard dans l'obtention des autorisations administratives et réglementaires de construire et d'exploiter).

E. Activité de la société en matière de recherche et développement

Non concernée

ÉNERGIE PARTAGÉE INVESTISSEMENT

Société en commandite par actions à capital variable RCS Lyon 509 533 527 – NAF 6430 Z
Siège social et adresse de correspondance : 10 AVENUE DES CANUTS - 69120 VAULX-EN-VELIN

F. Evènements importants survenus postérieurement à la clôture de l'exercice

Rien à signaler

G. Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Les perspectives de développement de la Société sont telles que la gérance proposera avec l'accord du Conseil de surveillance, de soumettre à l'Assemblée générale de la Société l'émission d'une prime de 4,40 euros par action.

Par ailleurs, il sera aussi proposé à l'Assemblée générale de la Société statuant dans sa forme extraordinaire de modifier :

- La date de clôture de l'exercice social, pour le 30 juin au lieu du 31 décembre, la durée du prochain exercice serait donc exceptionnellement de 18 mois, soit du 01 janvier 2021 au 30 juin 2022
- Le montant de capital social maximum pour le porter de 30 à 100 millions d'euros afin d'anticiper le développement de la Société au cours des 15 prochaines années

4 AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

Le Conseil de surveillance vous proposera d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020, s'élevant à la somme de + 262 342 euros, comme suit :

- solde du compte de report à nouveau pour 200 484 euros, qui sera porté à zéro
- constitution d'une réserve légale pour 3 093 euros, qui sera portée à 3 093 euros
- constitution d'une réserve ESUS dite "fonds de développement" pour 58 765 euros, qui sera portée à 58 765 euros

Cette proposition d'affectation est conforme à nos engagements statutaires, notamment dans le cadre de l'agrément ESUS (Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale) de notre société.

5 DIVIDENDES DISTRIBUES AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous précisons que la société n'a procédé au titre des trois exercices précédents à la distribution d'aucun dividende.

6 DEPENSES ET CHARGES NON FISCALEMENT DEDUCTIBLES

Nous vous demandons de constater, en application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, qu'il n'existe aucune dépense ni charge visée à l'article 39-4 de ce code.

7 INFORMATIONS RELATIVES AUX DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS

Conformément aux dispositions de l'article D.441-6 du code de commerce.

Exercice clos au 31 décembre 2020 :

	Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu			Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu		
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	Total	1 à 30 jours	31 à 60 jours	Total
	(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées	6			4		
Montant HT des factures concernées	75 797		75 797	12 533		12 533
% du montant total des achats HT de l'exercice	12 %		12 %			
% du montant HT de chiffre d'affaires de l'exercice				1 %		1 %
	(B) Dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées					
	(C) Délais de paiement de référence utilisés					
	<ul style="list-style-type: none"> ○ Délais contractuels ○ Délais légaux 			<ul style="list-style-type: none"> ○ Délais contractuels ○ Délais légaux 		

8 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

A. PRISES DE PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES OU PRISES DE CONTROLE, FILIALES ET SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES, PARTICIPATIONS CROISÉES

L'activité d'Energie Partagée Investissement consiste pour une très grande partie à prendre des participations dans des sociétés locales porteuses de projets citoyens d'installations d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique.

ÉNERGIE PARTAGÉE INVESTISSEMENT

Société en commandite par actions à capital variable RCS Lyon 509 533 527 – NAF 6430 Z
Siège social et adresse de correspondance : 10 AVENUE DES CANUTS - 69120 VAULX-EN-VELIN

Ces participations prennent la forme de souscriptions au capital des sociétés, de souscriptions aux obligations émises par les sociétés et d'avances en compte-courant d'associés. Certaines de ces participations ont déjà fait l'objet d'une restitution à Energie Partagée Investissement qui les réinvestit dans de nouvelles prises de participations.

Nos participations et engagements au 31/12/2020 :

Le montant total d'investissement net (décaissements – remboursements déjà obtenus), porté en immobilisations financières nettes dans les comptes annuels, atteint 15 918 247 euros (contre 14 645 389 euros à fin 2019).

Un tableau plus complet en annexe reprend l'ensemble des participations détenues par Energie Partagée Investissement et précise pour chacune : le nom de la société, les montants par type d'instrument financier, la date de premier investissement, le montant d'encours et les revenus générés au 31/12/2020, le lieu, l'énergie, la puissance, la production attendue en année pleine.

Ce tableau ne comprend pas deux immobilisations financières

- Des titres détenus auprès de la Nef (90 euros)
- Une avance en fonds de roulement à Energie Partagée Association sous forme d'un contrat d'apport associatif avec droit de reprise (50 000 euros)

Cas particulier de Energie Partagée Exploitation (filiale à 100% d'Energie Partagée Investissement)

Energie Partagée Investissement détient 100% des titres de la SAS ENERGIE PARTAGEE EXPLOITATION créée en 2009 pour porter les tous premiers projets de production d'énergie renouvelable d'Energie Partagée, notamment Pic Bois, dans le département de l'Ain, première centrale solaire raccordée au réseau en France et financée par l'investissement citoyen.

Cette société a généré un résultat net comptable de – 3 395 euros au cours de l'exercice 2020.

La centrale photovoltaïque Pic Bois a été remise en exploitation le 17 janvier 2020 suite à des travaux d'étanchéité de la toiture et la centrale Biocoop, à Epone, a connu un fonctionnement normal en 2020.

Un processus de refinancement de la dette bancaire, à la suite de la remise en service de Pic Bois, a été lancé sur 2020. La société a reçu une offre de financement de la Nef à la fin de l'année 2020 mais la finalisation de l'opération interviendra courant du premier trimestre 2021.

Cette société assure une rémunération de 36 018 euros (34 467 euros en 2019) à son actionnaire unique Energie Partagée Investissement.

Elle est consolidée avec Energie Partagée Investissement sur le plan fiscal.

B. LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR LES DIRIGEANTS

En application de l'article L.225-102-1 alinéa 3 du Code de Commerce, nous vous informons des mandats et fonctions des dirigeants de la Société :

Nom	Fonction au sein de la Société	Autre mandat exercé
ALBIZZATI Amandine	Au titre d'Enercoop, gérante d'Energie Partagée Investissement et présidente d'EnRciT présidente d'Energie Partagée Coopérative présidente d'Energie Partagée Exploitation	Directrice générale d'Enercoop SCIC SA
HORENBEEK Bernard	Au titre de la Nef, associé d'Energie Partagée Coopérative membre du comité de direction	Président du directoire de la Nef (SA coopérative)
LHOSTE Bruno	Au titre d'Energie Partagée Etudes, associé d'Energie Partagée Coopérative membre du comité de direction	Président d'Inddigo (SAS)
CHINAL Eddie	Président du Conseil de Surveillance d'Energie Partagée Investissement	Président de Forestener (SAS) Président d'EEPOS (SAS) Président de FABRIK ENR (SAS)

9 OPERATIONS D'ATTRIBUTION D' ACTIONS OU D'OPTIONS D'ACHATS OU DE SOUSCRIPTIONS D' ACTIONS RESERVEES AU PERSONNEL SALARIE DE LA SOCIETE

Non concerné

10 ETAT DE LA PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL SOCIAL A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Non concerné

11 CONVENTIONS REGLEMENTEES

Notre commissaire aux comptes a été informé des conventions visées à l'article L.225-38 du Code de Commerce régulièrement autorisées par la gérance au cours de l'exercice écoulé. Celles-ci ne sont pas reprises dans le

ÉNERGIE PARTAGÉE INVESTISSEMENT

Société en commandite par actions à capital variable RCS Lyon 509 533 527 – NAF 6430 Z
Siège social et adresse de correspondance : 10 AVENUE DES CANUTS - 69120 VAULX-EN-VELIN

rapport sur les conventions règlementées du Commissaire aux comptes, considérées comme relevant d'un fonctionnement normal de notre société et conclues dans des conditions normales.

Cependant, nous tenons à les porter à votre connaissance :

- Poursuite d'une convention de rémunération de compte courant d'associé entre Energie Partagée Investissement et Energie Partagée Exploitation, filiale à 100% d'Energie Partagée Investissement ;
- Poursuite d'un contrat de commission pour la gestion d'un portefeuille de projet entre Energie Partagée Investissement et Enercoop ;
- Poursuite d'un mandat de gérance rémunéré exercé par Energie Partagée Coopérative ;
- Poursuite de plusieurs contrats de prestation administrative entre d'une part Energie Partagée Investissement et d'autre part les sociétés La Limouzinière Energie, Société Hydro Electrique Cévenole, Tener'IF, Min à Watt et Energie Partagée Exploitation ;

- Signature d'un contrat de prestation administrative entre Energie Partagée Investissement et Park à Watt, en phase de développement, sur la période du 27/06/2019 au 31/12/2020, dont Energie Partagée Investissement est actionnaire et président, pour un montant de 3000 euros HT

Fait à Vaulx en Velin, le 01 avril 2021,

Pour l'associé commandité – gérant,
SAS Coopérative ENERGIE PARTAGEE COOPERATIVE,
Le Comité de direction, représenté par Mme Amandine ALBIZZATI

Retrouvez tous les documents d'assemblée sur le lien <https://energie-partagee.org/assemblee-generale-2021>

Annexes au présent rapport :

- N°1 Historique des mouvements du capital social
- N°2 Tableau détaillé des participations
- N°3 Liste des résolutions soumises au vote de l'assemblée ordinaire et extraordinaire
- N°4 Notice explicative complémentaire de la résolution 5 (prime d'émission)

	réalisé 2017	réalisé 2018	réalisé 2019	% évol	réalisé 2020	% évol	prévisionnel 2021	prévisionnel 2022	prévisionnel 2023
Investisseurs citoyens									
capital - nouvelles entrées	1 942 400	2 535 600	3 131 900	14%	3 583 400	3%	3 700 000	3 800 000	3 800 000
prime - nouvelles entrées	28 068	89 284	175 812	83%	321 936	65%	532 800	547 200	547 200
capital - nouvelles sorties	-134 200	-147 500	-355 600	-43%	-202 600	110%	-425 486	-490 976	-557 157
prime - nouvelles sorties	-2 456	-5 880	-22 047	-8%	-20 260	202%	-61 270	-70 701	-80 231
capital - corrections sur entrées-sorties N-1			200	-4600%	-9 000	-100%			
prime - corrections sur entrées-sorties N-1	-1 230	-2 456	-2 819	199%	-8 428	-100%			
collecte nette annuelle citoyenne	1 832 582	2 469 048	2 927 446	25%	3 665 048	2%	3 746 044	3 785 523	3 709 813
collecte brute annuelle citoyenne	1 969 238	2 622 428	3 305 093	18%	3 887 908	9%	4 232 800	4 347 200	4 347 200
capital net fin d'exercice / part citoyenne	12 737 900	15 126 000	17 902 500	19%	21 274 300	15%	24 548 814	27 857 838	31 100 681
Investisseurs institutionnels									
capital - nouvelles entrées	500 000	490 100	961 100		0		1 818 200	450 000	450 000
prime - nouvelles entrées		9 802	38 444		0		181 820	45 000	45 000
capital - nouvelles sorties									
prime - nouvelles sorties									
autres fonds propres : nouvelles sorties							-500 000		
collecte nette annuelle institutionnelle	500 000	499 902	999 544		0		1 500 020	495 000	495 000
collecte brute annuelle institutionnelle	500 000	499 902	999 544		0		2 000 020	495 000	495 000
capital net fin d'exercice / part institutionnelle	1 000 000	1 490 100	2 451 200	0%	2 451 200	74%	4 269 400	4 719 400	5 169 400
cumul collecte nette fin d'exercice	1 500 000	1 999 902	2 999 446	0%	2 999 446	50%	4 499 466	4 994 466	5 489 466
Total (citoyens + institutionnels)									
collecte brute annuelle totale	2 469 238	3 122 330	4 304 637	-10%	3 887 908	60%	6 232 820	4 842 200	4 842 200
collecte nette annuelle totale	2 332 582	2 968 950	3 926 990	-7%	3 665 048	43%	5 246 064	4 280 523	4 204 813
cumul collecte brute fin d'exercice	14 682 638	17 804 968	22 109 605	18%	25 997 513	24%	32 230 333	37 072 533	41 914 733
cumul collecte nette fin d'exercice	14 262 282	17 231 232	21 158 222	17%	24 823 270	21%	30 069 334	34 349 857	38 554 670
capital net fin d'exercice / citoy + institut	13 737 900	16 616 100	20 353 700	17%	23 725 500	21%	28 818 214	32 577 238	36 270 081
part citoyenne / collecte nette annuelle	79%	83%	75%		100%		71%	88%	88%
part institutionnelle / collecte nette annuelle	21%	17%	25%		0%		29%	12%	12%
part citoyenne / capital net fin d'exercice	93%	91%	88%		90%		85%	86%	86%
part instit / capital net fin d'exercice	7%	9%	12%		10%		15%	14%	14%

nota : montant brut = montant en entrée - montant en sortie

Energie Partagée Investissement - état du portefeuille de participations dans des sociétés de projet au 31/12/2020

société de projet			Prise de participation				Encours total au 31/12/2020 (immo nettes)	revenus annuels (dividendes et intérêts)			installation de production			production
nom	énergie	lieu	date	en capital	en compte-courant d'associé (Intérêts capitalisés compris)	en obligations		2019	2020	prévisions 2021	état avancement	date première mise en service	puissance en KW	attendue en MWh/an
EP Exploitation	solaire	69-78	21/09/2009	200 000,00	853 044,00		1 053 044,00	34 466,99	36 018,00	18 000,00	exploitation	01/03/2010	292	255
Giraud Agri Energie	solaire	42	26/11/2010	16 500,00	221 113,12		237 613,12	15 437,41	10 519,60	10 000,00	exploitation	01/05/2011	233	260
Plaine Sud Energies	solaire	14	09/10/2012	10 000,00	15 249,25		25 249,25	788,00	604,00	500,00	exploitation	22/11/2012	74	70
Soleil Eau Vent Energie (SE	solaire	5	10/10/2012	5 400,00			5 400,00		81,00		exploitation	01/05/2011	560	745
Combrailles Durables	solaire	63	06/10/2014	5 000,00	2 542,07		7 542,07	517,00	0,00	0,00	exploitation	30/01/2013	453	489
ALTORA PV	solaire	68	20/11/2014	20 000,00	311 012,30		331 012,30	6 745,21	11 012,30	12 030,00	exploitation	17/12/2014	495	532
Soleil du Grand Ouest	solaire	35	21/04/2015	1 000,00			1 000,00	12 000,00	10 529,15	0,00	exploitation	01/09/2015	249	270
LUCISOL	solaire	84	30/03/2016	5 000,00	63 039,93		68 039,93	2 858,95	3 001,90	3 000,00	exploitation	01/08/2016	206	240
ESCOUMS SOLAIRE	solaire	66	08/04/2016	200,00	122 206,00		122 406,00	2 337,53	4 868,00	2 600,00	exploitation	13/07/2016	190	256
FERME D'ESCOUMS	solaire	66	08/04/2016	200,00	36 375,00		36 575,00	288,49	1 087,00	790,00	exploitation	13/07/2016	195	263
LUM DEL LARZAC	solaire	12	10/06/2016	1 100,00	50 870,00		51 970,00	750,00	750,00	750,00	exploitation	02/09/2015	253	185
ADVIVO SOLAIRE	solaire	38	17/06/2016	2 000,00		203 016,90	205 016,90	2 514,60	2 367,00	2 500,00	exploitation	29/11/2017	2 100	1 900
ENERG Y CITOYENNE	solaire	38	12/09/2016	20 000,00			20 000,00				exploitation	01/10/2017	106	127
ENR CHANTRERIE	solaire	44	20/12/2016	3 000,00	141 097,00		144 097,00	5 669,59	5 426,78	3 500,00	exploitation	22/01/2019	225	245
LE WATT CITOYEN	solaire	30	20/04/2017	2 600,00	49 637,50		52 237,50	2 137,50	2 137,50	2 137,50	exploitation	15/06/2018	250	378
AURANCE ENERGIE	solaire	7	01/06/2017	14 950,00			14 950,00		822,25		exploitation	18/06/2012	162	182
TENERIF	solaire	75	06/07/2017	115 000,00			115 000,00	0,00	0,00	0,00	exploitation	18/09/2012	561	525
MIN A WATT	solaire	44	26/04/2018	10 980,00	56 789,00		67 769,00	9 118,22	2 878,06	2 310,00	exploitation	01/05/2019	500	387
ENERCIT	solaire	82	30/05/2018	2 000,00	233,60		2 233,60	454,00	0,00	0,00	exploitation	01/01/2019	82	95
ICEA	solaire	31	04/06/2018	2 000,00			2 000,00	0,00	0,00	0,00	exploitation	01/11/2018	87	100
CONFLENT ENERGIE	solaire	66	12/06/2018	1 000,00			1 000,00	0,00	0,00	0,00	exploitation	01/01/2019	54	66
CITOY'ENR	solaire	31	25/07/2018	2 000,00			2 000,00	1 621,00	0,00	0,00	exploitation	01/09/2018	128	154
DWATT	solaire	26	10/09/2018	20 000,00			20 000,00	1 147,00	521,86	0,00	exploitation	01/03/2018	217	187
MIDI QUERCY ENERGIES C	solaire	82	17/12/2018	2 000,00			2 000,00	3 565,55	177,16	0,00	exploitation	01/01/2019	233	290
LA PETITE VICOMTE	solaire	49	04/02/2019	50,00	187 483,00		187 533,00	5 954,00	8 806,95	8 600,00	exploitation	01/10/2019	9 250	10 800
PARK A WATT	solaire	38	27/06/2019	250,00	180 468,62		180 718,62	0,00	3 990,81	1 800,00	exploitation	31/03/2021	499	570
OMEGA ' 1	solaire	84	08/08/2019	260,00	576 282,00		576 542,00	11 595,83	30 282,20	30 000,00	exploitation	01/09/2019	17 000	6 000
KERSHADE3	solaire	44	30/09/2020	1 500,00	124 156,00		125 656,00	0,00	624,41	6 176,95	exploitation	01/06/2020	2 554	1 961
CV DU PAYS D'ARLES	solaire	13	02/10/2020	1 000,00	20 086,24		21 086,24	0,00	86,24	0,00	exploitation		226	317
LA PARE DU SOLEIL	solaire	5	02/07/2018		57 568,60		57 568,60	0,00	0,00	0,00	développement			
ENERGIES STEPHANOISES	solaire	42	01/08/2019	21 000,00	4 662,05		25 662,05	0,00	0,00	0,00	développement			
ESPACE DU GENIE	solaire	54	01/10/2019	11,00	24 625,58		24 636,58	0,00	0,00	0,00	développement			
A NOS WATTS	solaire	7	31/10/2019	4 400,00	61 600,00		66 000,00	0,00	0,00	0,00	développement			
SOLARIS CIVIS	solaire	13	15/12/2017	600,00	10 000,00		10 600,00	0,00	0,00	0,00	construction			
MONTS ENERGIE	solaire	69	28/09/2018	26 000,00			26 000,00	0,00	0,00	0,00	construction			
GRAND DELTA SOLAIRE	solaire	84	16/11/2018	5 000,00	496 895,89		501 895,89	26 728,94	26 472,84	10 000,00	construction			
CAP VERT BISSEY	solaire	71	26/02/2019	66 297,00	728 825,00		795 122,00	11 422,00	11 300,00	35 300,00	construction			
HABITAT 38 SOLAIRE	solaire	38	12/11/2019	35 000,00	424 444,00		459 444,00	1 394,86	15 243,00	10 000,00	construction			
CV SUD VIVA RHONE	solaire	7	20/01/2020	1 000,00	15 409,15		16 409,15	0,00	409,15	325,00	construction			
PV AERODROMES 05	solaire	5	28/02/2020	200,00	109 220,00		109 420,00	0,00	160,00	5 400,00	construction			
MASSILIA SUN SYSTEM	solaire	13	21/10/2020	1 000,00	20 158,47		21 158,47	0,00	158,47	500,00	construction			
SERENY CALAS	solaire	13	02/12/2020	500,00			500,00	0,00	0,00	5 500,00	construction			
VOISIWATT	solaire	26	07/12/2020	5 000,00	45 118,00		50 118,00	0,00	118,03	1 800,00	construction			
CENTRALE ALBI PELISSIER	solaire	81	10/12/2020	10,00	74 698,00		74 708,00	0,00	204,98	3 700,00	construction			
Total solaire	Total solaire			631 008,00	5 084 909,37	203 016,90	5 918 934,27	159 512,67	190 658,64	177 219,45		37 434	27 849	
Methalouy	metha	64	30/09/2014	65 000,00	408 375,00		473 375,00	16 827,70	17 598,45	17 000,00	exploitation	20/09/2018	600	7 000
Methamoly	metha	69-42	17/01/2015	28 500,00	99 666,00		128 166,00	5 728,81	4 952,98	4 500,00	exploitation	07/04/2019	600	6 000

société de projet			Prise de participation				Encours total au 31/12/2020 (Immo nettes)	revenus annuels (dividendes et intérêts)			installation de production			production
nom	énergie	lieu	date	en capital	en compte-courant d'associé (intérêts capitalisés compris)	en obligations		2019	2020	prévisions 2021	état avancement	date première mise en service	puissance en KW	attendue en MWh/an
Methadoux Energies	metha	17	30/04/2015	5 200,00	27 354,77		32 554,77	0,00	0,00	0,00	provision			
Centrés Métha	metha	12	09/05/2018	5 000,00			5 000,00	0,00	0,00	0,00	développement			
Biogaz Marches de Bretagne	metha	35	06/03/2020	7 800,00			7 800,00	0,00	0,00	0,00	développement			
Total metha	Total metha			111 500,00	535 395,77	0,00	646 895,77	22 556,51	22 551,43	21 500,00		1 200	13 000	
HydroEpinal	hydro	88	12/07/2017	6 000,00	174 669,00		180 669,00	2 929,00	4 920,00	3 870,00	exploitation	01/10/2016	235 1 200	
SHEC (HydroCevenole)	hydro	30	30/06/2016	185 000,00	166 136,61		351 136,61	14 641,00	6 136,61	6 400,00	exploitation	04/01/2017	320 800	
HydroRaon	hydro	88	22/07/2014	5 000,00	45 526,50		50 526,50	1 445,00	1 582,18	900,00	exploitation	12/04/2017	400 1 847	
SO ENERGIES	hydro	72	24/04/2019	60 000,00	101 913,00		161 913,00	14,10	1 076,49	1 500,00	construction			
Total hydro	Total hydro			256 000,00	488 245,11	0,00	744 245,11	19 029,10	13 715,28	12 670,00		955	3 847	
Ferme éol. des Monts de Re	éolien	87	25/06/2013	9 800,00	374 584,80	100 000,00	484 384,80	9 491,68	9 491,68	9 491,68	exploitation	01/03/2014	2 000 3 000	
Bégawatts	éolien	56	13/07/2013	10 028,00	4 126,20	255 301,37	269 455,57	23 850,00	7 473,38	24 200,00	exploitation	01/05/2014	8 200 18 000	
Isac Watt	éolien	44	30/05/2014	500 003,50			500 003,50	29 310,55	39 655,45	72 400,00	exploitation	01/01/2016	8 000 17 200	
Ô Manne Céleste	éolien	Belgique	10/06/2014	0,00	0,00	191 535,00	191 535,00	9 465,00	9 985,26	10 000,00	exploitation	04/07/2013	2 000 4 000	
La Limouzinière	éolien	44	09/10/2014	528,00	1 366 444,90		1 366 972,90	94 961,69	93 477,78	47 500,00	exploitation	01/04/2012	6 150 12 000	
SEM ER	éolien	36	17/03/2015	350 000,00			350 000,00	24 704,93	57 463,76	30 247,00	exploitation	01/10/2009	12 500 20 000	
Les Ailes des Crêtes C2	éolien	8	08/04/2015	5 000,00	60 000,00		65 000,00	2 700,00	0,00	0,00	exploitation	01/07/2016	2 400 2 200	
La Jacterie	éolien	49	10/07/2015	19 064,00			19 064,00	2 400,00	6 850,00	4 450,00	exploitation	01/09/2016	12 500 28 200	
SOCPE Champs Chagnot	éolien	87	29/10/2015	200,00	354 070,28		354 270,28	24 673,73	52 178,00	80 000,00	exploitation	03/01/2017	9 000 19 000	
AVESSAC	éolien	44	29/01/2016	3,00	82 134,00		82 137,00	1 071,00	4 558,00	12 000,00	exploitation	06/04/2017	10 000 22 000	
SEPE SABINE 2	éolien	39	19/12/2018	5 207,75	23 520,14		28 727,89	1 375,00	1 331,33	1 300,00	exploitation	21/12/2018	3 000 6 300	
HYROME	éolien	49	28/02/2019	50 000,00	1 977 304,00		2 027 304,00	11 887,23	15 417,00	17 184,00	exploitation	01/07/2020	12 000 34 800	
EOLANDES	éolien	44	28/12/2017	391 000,00	333 550,00		724 550,00	0,00	1 050,00	0,00	développement			
VEM 87	éolien	87	23/07/2018	100,00			100,00	0,00	0,00	0,00	développement			
ESCANDORGUE	éolien	12	15/01/2019	3 300,00			3 300,00	0,00	0,00	0,00	développement			
SEC 87	éolien	87	13/06/2019	200,00			200,00	0,00	0,00	0,00	développement			
ENERGIE DE ST VINCENT	éolien	77	20/07/2019	500,00	11 995,00		12 495,00	0,00	0,00	0,00	développement			
PLESSEOLE	éolien	49	22/07/2019	70 000,00			70 000,00	0,00	0,00	0,00	développement			
AGANAGUES	éolien	9	26/02/2020	5 000,00			5 000,00	0,00	0,00	0,00	développement			
MAUGE EOLE GDS FRENES	éolien	49	07/12/2018	25 000,00	76 882,50		101 882,50	990,00	3 155,88	1 150,00	construction			
EOLYS LA GRANDE LEEVEE	éolien	49	28/05/2019	50 000,00	152 806,00		202 806,00	835,40	1 970,83	2 400,00	construction			
VENTS CITOYENS SHDM	éolien	53	06/07/2020	50 000,00	101 067,00		151 067,00	0,00	1 067,00	3 000,00	construction			
Total éolien	Total éolien			1 544 934,25	4 918 484,82	546 836,37	7 010 255,44	237 716,21	305 125,35	315 322,68		87 750	186 700	
ERE 43	bois énergie	43	05/02/2014	300,00			300,00	0,00	0,00	0,00	exploitation		1 200 2 000	
FORESTENR	bois énergie	73	18/06/2016	10 300,00	427 974,00		438 274,00	10 549,43	21 744,82	16 000,00	exploitation		375 1 100	
BETA ENERGIE	bois énergie	63	18/12/2020	50 000,00	450 000,00		500 000,00	0,00	0,00	18 000,00	construction			
Total bois énergie	Total bois énergie			60 600,00	877 974,00	0,00	938 574,00	10 549,43	21 744,82	34 000,00		1 575	3 100	
ROVALER (ex COSPRO)	part strat	26	23/12/2010	11 960,00			11 960,00							
SFR OSER	part strat	69	03/12/2013	41 369,00			41 369,00							
Eole Sud 59-62	part strat	59	20/01/2014	1 000,00			1 000,00							
SIPEnR	part strat	75	06/03/2014	24 300,00			24 300,00							
ERCISOL	part strat	90	20/03/2014	3 570,00			3 570,00							
Nièvre Energie	part strat	58	24/06/2014	15 000,00			15 000,00							
EP Etudes	part strat	75	20/10/2015	200 000,00			200 000,00							
NORD ENERGIE	part strat	59	09/11/2015	15 000,00			15 000,00							
EOLA DEVELOPPEMENT	part strat	44	03/05/2016	5 000,00			5 000,00							
ENR CITOYENNE	part strat	39	11/01/2017	10 000,00			10 000,00							
GEOYNOV	part strat	75	12/04/2018	15 000,00			15 000,00							
TERR ENR	part strat	88	09/12/2019	20 000,00			20 000,00							
ERCLLA	part strat	49	01/07/2020	20 000,00			20 000,00							
Total part strat	Total part strat			382 199,00	0,00	0,00	382 199,00	0,00	0,00	0,00		-	-	
	Total général			2 986 241,25	11 905 009,07	749 853,27	15 641 103,59	449 363,92	553 795,52	560 712,13		128 914,00	234 496,00	

Energie Partagée Investissement

RESOLUTIONS SOUMISES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES COMMANDITAIRES ET DE L'ASSOCIE COMMANDITE

**LE VOTE SE FAIT EXCLUSIVEMENT EN LIGNE
ENTRE LE 01 JUIN ET LE 30 JUIN 2021 MINUIT**

Soumises à l'Assemblée générale ordinaire (1 à 12)

PREMIERE RESOLUTION : comptes annuels et rapports annuels, quitus à la Gérance

L'Assemblée générale ordinaire des actionnaires commanditaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la Gérance, du rapport du Conseil de surveillance ainsi que du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels, approuve les dits rapports ainsi que les comptes de l'exercice 2020 tels qu'ils lui ont été présentés faisant ressortir un résultat bénéficiaire de + 262 342 euros, approuve les actes de gestion accomplis par la Gérance en 2020 et lui donne quitus de sa gestion.

*Cette résolution permet aux actionnaires d'approuver ou non les comptes de l'exercice et de renouveler ou non leur confiance aux organes de gestion et de contrôle. **Les actionnaires sont invités à lire le rapport annuel de gérance, le rapport annuel du Conseil de surveillance et le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels.***

DEUXIEME RESOLUTION : Rapport du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Après avoir pris connaissance du rapport du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce, l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires commanditaires approuve le dit rapport.

*Cette résolution concerne les conventions qui auraient pu être passées entre, d'une part, la Société, et d'une part, la Gérance ou l'Associé commandité ou les membres du Conseil de surveillance ou avec une autre société dans laquelle ces mêmes personnes auraient un pouvoir de décision. **Les actionnaires sont invités à lire le rapport du Commissaire aux comptes sur les conventions règlementées.***

TROISIEME RESOLUTION : Affectation du résultat

L'Assemblée générale ordinaire des actionnaires commanditaires décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31/12/2020 de + 262 342 euros selon les modalités suivantes :

- dotation du compte de report à nouveau pour 200 484 euros, qui sera porté à zéro
- dotation du compte de réserve légale pour 3 093 euros, qui sera porté à 3 093 euros
- dotation du compte de réserve statutaire "fonds de développement" pour 58 765 euros, qui sera porté à 58 765 euros

ÉNERGIE PARTAGÉE INVESTISSEMENT

Il est fait obligation à l'Assemblée de décider de l'affectation du résultat. La Gérance a proposé au Conseil de surveillance une affectation permettant de solder le report à nouveau antérieurement négatif et de commencer à constituer des réserves, rendues obligatoires par la Loi, par nos statuts ou par les conditions de notre agrément ESUS.

règle pour la réserve légale : 5% du résultat après déduction du report à nouveau négatif jusqu'à 10% du capital social

règle pour la réserve statutaire « fonds de développement » : 20% du résultat après déduction du report à nouveau négatif jusqu'à 20% du capital social

QUATRIEME RESOLUTION : Montant du capital social

L'Assemblée générale ordinaire des actionnaires commanditaires prend acte de ce que le capital de la Société s'élève à 23 725 500 euros au 31 décembre 2020.

La société Energie Partagée Investissement est à capital variable, avec un montant minimum de 212 200 euros et un montant maximum de 30 000 000 euros. Cette résolution permet de constater à chaque fin d'exercice comptable le montant du capital social inscrit en compte. A noter, qu'il vous sera proposé à la résolution N°15 d'en modifier le montant maximum.

CINQUIEME RESOLUTION : Emission d'une prime

L'Assemblée générale ordinaire des actionnaires commanditaires approuve l'émission d'une prime de QUATRE EUROS ET QUARANTE CENTIMES (4,40 €) par action, à effet du 01 juin 2021.

*Au regard de l'évaluation du portefeuille des sociétés de production d'énergie renouvelable dans lesquelles Energie Partagée Investissement détient des participations, la Gérance a proposé au Conseil de surveillance l'émission d'une prime permettant de constater progressivement l'augmentation de la valeur de ces sociétés. En effet, ces sociétés détiennent des installations de production d'énergies renouvelables assurées de produire pendant plusieurs années au-delà du délai de remboursement de leurs dettes bancaires. La proposition est celle de l'émission d'une nouvelle prime de 4,40 euros par action qui porte la totalité de la prime d'émission à 14,40 euros par action dont le montant nominal est de 100 euros par action. **Les actionnaires sont invités à lire la notice d'explication complémentaire « prime d'émission ».***

SIXIEME A NEUVIEME RESOLUTION : Conseil de surveillance

*Le Conseil de surveillance vous propose le renouvellement du mandat de M. Aurélien MARY et les candidatures nouvelles de Mme Catherine COLIN, M. Yves DIEULESANT et M. Christian BENOIT, après les avoir rencontrés et invités à participer comme observateur aux dernières réunions. **Les actionnaires sont invités à consulter les actes de candidature des membres nouvellement candidats au Conseil.***

SIXIEME RESOLUTION : Conseil de surveillance (M. Aurélien MARY)

L'Assemblée générale ordinaire des actionnaires commanditaires après avoir pris acte de la fin de mandat de M. Aurélien MARY, et du renouvellement de sa candidature, élit M. Aurélien MARY comme membre du Conseil de surveillance pour un mandat de 4 ans.

SEPTIEME RESOLUTION : Conseil de surveillance (Mme Catherine COLIN)

L'Assemblée générale ordinaire des actionnaires commanditaires après avoir pris acte de la candidature de Mme Catherine COLIN et constatant qu'il existe un poste vacant, élit Mme Catherine COLIN comme membre du Conseil de surveillance pour un mandat de 4 ans.

HUITIEME RESOLUTION : Conseil de surveillance (M. Yves DIEULESAINT)

L'Assemblée générale ordinaire des actionnaires commanditaires après avoir pris acte de la candidature de M. Yves DIEULESAINT et constatant qu'il existe un poste vacant, élit Yves DIEULESAINT comme membre du Conseil de surveillance pour un mandat de 4 ans.

NEUVIEME RESOLUTION : Conseil de surveillance (M. Christian BENOIT)

L'Assemblée générale ordinaire des actionnaires commanditaires après avoir pris acte de la candidature de M. Christian BENOIT et constatant qu'il existe un poste vacant, élit M. Christian BENOIT comme membre du Conseil de surveillance pour un mandat de 4 ans.

DIXIEME RESOLUTION : Commissaire aux comptes titulaire

Après avoir pris acte que le mandat de Commissaire aux comptes titulaire prend fin à l'issue de la présente Assemblée générale ordinaire, l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires commanditaires décide de nommer pour un mandat de 6 ans prenant effet à compter de l'exercice 2021, la Société IMPLID AUDIT représentée par M. Bruno GUILLEMOIS, domiciliée 79 cours Vitton 69006 LYON, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire.

*La nomination des commissaires aux comptes, titulaire et suppléant, est prévue à l'art 37 des statuts.
Le Commissaire aux comptes procède, chaque année, à un audit des comptes de la Société et établit un rapport obligatoirement soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire. Dans le cas d'Energie Partagée Investissement, le Commissaire aux comptes réalise son audit particulièrement sur l'analyse des participations financières détenues par la Société.*

ONZIEME RESOLUTION : Commissaire aux comptes suppléant

Après avoir pris acte que le mandat du Commissaire aux comptes suppléant arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée générale ordinaire, et considérant les dispositions de la Loi Sapin II (loi 2016-1691 du 9 décembre 2016) qui suppriment l'obligation de désigner un commissaire aux comptes suppléant quand le commissaire aux comptes titulaire est une personne morale à plusieurs associés, l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires commanditaires décide de ne pas nommer de Commissaire aux comptes suppléant.

*La nomination des commissaires aux comptes, titulaire et suppléant, est prévue à l'art 37 des statuts.
La société IMPLID AUDIT, commissaire aux comptes titulaire, étant une personne morale à plusieurs associés, la désignation d'un Commissaire aux comptes suppléant n'est donc pas obligatoire pour notre Société.*

DOUZIEME RESOLUTION : Montant du mandat social de la gérance exercée par Energie Partagée Coopérative

Après avoir pris connaissance de la proposition de la Gérance, en accord avec le Conseil de surveillance, et dans la perspective de prendre en considération la croissance de l'activité tant de collecte que d'investissement d'Energie Partagée Investissement, l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires commanditaires approuve les modalités suivantes pour le calcul du mandat de gérance exercé par Energie Partagée Coopérative à compter de l'exercice qui débute le 01/01/2021 :

- un montant fixe hors taxes de 230 000 euros annuels ;
- en fonction des besoins et de l'évolution prévisible et réelle des montants de collecte d'épargne, un montant variable exprimé en % du montant de collecte annuelle brute avec un maximum de 0,5% par an ;
- en fonction des besoins et de l'évolution prévisible et réelle des montants investis dans les projets de production, un montant variable exprimé en % des immobilisations financières nettes fin d'exercice, avec un maximum de 0,5% par an ;

Les actionnaires prennent note que les parts variables du mandat, issues du calcul décrit précédemment, seront proposées par la Gérance au début de chaque exercice au Conseil de surveillance et seront ré-évaluées en cours d'exercice sur présentation d'éléments de bilan intermédiaire ; de même, s'agissant de nouvelles modalités, les paramètres et la méthode de calcul seront testés et évalués par la Gérance avec le Conseil de surveillance au cours du prochain exercice et pourront faire l'objet d'une nouvelle proposition à soumettre en Assemblée générale.

Le montant du mandat social de gérance, exercé par Energie Partagée Coopérative est fixé à 230 000 euros maximum depuis l'exercice 2018. Energie Partagée Investissement fait face à une croissance de son volume d'activité et doit répondre à des besoins nouveaux en ressources humaines et dispositifs d'accompagnement, de gestion, de suivi et contrôle pour accueillir et accompagner un plus grand nombre d'actionnaires et de projets (analyse des risques, revue de portefeuille, contrôle de la conformité à la réglementation sur les données personnelles, gestion des sorties et des situations fiscales, ...). En conséquence, la gérance a proposé au Conseil de surveillance d'ajouter des paramètres variables pour calculer le montant du mandat social exercé par Energie Partagée Coopérative et garantir la bonne adéquation des moyens, que cette dernière met en place, avec les besoins d'Energie Partagée Investissement. Cependant le fonctionnement d'Energie Partagée Investissement peut encore évoluer de manière assez importante au cours des prochains exercices, il est donc proposé que la Gérance et le Conseil de surveillance évaluent ces nouvelles modalités de calcul pour les stabiliser lors d'une prochaine Assemblée générale. A titre d'exemple, sur la base des données 2020, la variation aurait pu être de, au maximum, + 19 440 eur (0,5 % d'une collecte brute de 3,8 M€) et de + 79 500 eur (0,5% des immobilisations financières nettes fin d'exercice de 15,9 M€), soit un mandat social total de maximum 328 000 eur.

Soumises à l'Assemblée générale extraordinaire (13 à 16)

TREIZIEME RESOLUTION : Modification statutaire de la date de clôture de l'exercice social

Après avoir pris connaissance de la proposition de la Gérance, soumise au Conseil de surveillance, et dans la perspective de mettre en place un dispositif d'évaluation plus performant des participations financières détenues par Energie Partagée Investissement, l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires commanditaires décide de modifier la date de clôture de l'exercice comptable passant du 31 décembre au 30 juin, et de modifier l'art. 52 des statuts en conséquence. L'exercice en cours aura donc une durée exceptionnelle de 18 mois du 01 janvier 2021 au 30 juin 2022.

La date actuelle de clôture des comptes annuels d'Energie Partagée Investissement est fixée au 31 décembre, soit à la même date que la majorité des sociétés de projet dans lesquelles elle a investi. Cette situation ne permet pas de disposer, dans la plupart des cas, des comptes annuels des sociétés de projet avant de procéder à l'audit des comptes d'Energie Partagée Investissement, notamment en matière d'évaluation des risques et de la valeur des participations détenues. Modifier la date de clôture d'Energie Partagée Investissement du 31 décembre au 30 juin permet de créer un décalage de 6 mois et disposer des comptes annuels, arrêtés et certifiés, et de plus d'informations sur les sociétés de projet.

QUATORZIEME RESOLUTION : Sort des demandes de retrait reçues entre le 01 janvier 2021 et le 31 mai 2021

Sous réserve de l'adoption de la résolution N°13 de la présente Assemblée générale extraordinaire, et pour prendre en compte le fait que les actionnaires commanditaires qui ont fait une demande de retrait depuis le 01/01/2021 n'avaient pas connaissance de la modification de la durée de l'exercice en cours, conséquence de la modification de la date de clôture des comptes, l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires commanditaires décide de permettre, à titre exceptionnel, aux actionnaires commanditaires qui ont fait une demande de retrait entre le 01/01/2021 et le 31/05/2021, et qui confirment ce souhait, de sortir du sociétariat dans le mois qui suit la présente Assemblée générale.

La règle statutaire qui s'applique aux demandes de retrait est la suivante : un actionnaire fait sa demande au plus tard le dernier jour de l'exercice comptable, sa demande sera traitée par la plus proche Assemblée générale, à savoir au plus tard dans les 6 mois qui suivent la fin de l'exercice, et sera remboursé au plus tard dans le mois qui suit cette Assemblée. En conséquence du changement de date de fin d'exercice proposée en résolution N°13, la fin de l'exercice en cours serait portée du 31/12/2021 au 30/06/2022, soit une date d'Assemblée générale portée au plus tard au 31/12/2022 et une date de remboursement portée au plus tard au 31/01/2023, soit un délai maximum entre la demande et le remboursement qui passe de 19 mois à 25 mois, sans que les actionnaires demandeurs n'aient pu avoir connaissance de cette situation. C'est pourquoi, la Gérance a proposé au Conseil de surveillance un traitement exceptionnel pour cette partie des actionnaires.

ÉNERGIE PARTAGÉE INVESTISSEMENT

QUINZIEME RESOLUTION : Modification statutaire du montant de capital social

Après avoir pris connaissance de la proposition de la Gérance, soumise au Conseil de surveillance, et dans la perspective de prendre en considération la croissance de la taille d'Energie Partagée Investissement, l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires commanditaires décide de modifier le montant maximum de capital social autorisé pour le porter de 30 millions d'euros à 100 millions d'euros, et de modifier l'art. 7 des statuts en conséquence.

Energie Partagée Investissement est une société à capital variable. Ses statuts constitutifs, établis en décembre 2008, prévoient une limite du capital social à 30 millions d'euros. Le capital de fin d'exercice 2020 approche les 24 M€. Le montant de collecte annuelle atteint les 4 M€ en 2020 et est en croissance. Pour faire face tant à l'accueil du volume de collecte à venir qu'aux ambitions que le mouvement Energie Partagée se donnent pour financer les projets d'énergie renouvelable citoyenne dans les 15 ans à venir (et atteindre 15% d'énergies renouvelables citoyennes), la Gérance a proposé au Conseil de surveillance de modifier le capital social maximum pour le porter à 100 M€.

SEIZIEME RESOLUTION : Pouvoir pour les formalités

L'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires commanditaires confère par les présentes, tous les pouvoirs nécessaires, au porteur de l'original, d'une copie ou d'un extrait des présentes résolutions, à l'effet d'effectuer toutes les formalités légales qu'il conviendra de faire.

Après l'Assemblée générale, les comptes et l'annexe comptable doivent être publiés auprès du greffe du Tribunal de Commerce accompagnés du texte des résolutions adoptées lors de l'Assemblée. De même, les modifications statutaires et les modifications des membres du Conseil de surveillance doivent faire l'objet d'une publication dans un journal d'annonces légales.

Fin des résolutions ordinaires et extraordinaires

Energie Partagée Investissement Assemblée générale ordinaire 2021

notice d'explication complémentaire A la résolution N° 5 (prime d'émission)

Mise à jour du 31 mai 2021

A. PRINCIPES GENERAUX

Energie Partagée Investissement investit dans des sites de production d'énergie renouvelable en prenant des participations financières dans des sociétés de projets dont l'unique objet est de développer, construire et exploiter des installations en France.

Ces participations financières sont inscrites à l'actif d'Energie Partagée Investissement et financées exclusivement par le capital qu'Energie Partagée Investissement collecte auprès de ses actionnaires (qui figure au passif d'Energie Partagée Investissement).

Chacune de ces participations fait l'objet :

- D'une validation de sa conformité à la Charte Energie Partagée, sous la responsabilité d'Energie Partagée Association et de son équipe Animation ;
- D'une instruction technique et financière par l'équipe Investissement, validée par un Comité des engagements financiers, composé d'experts ;
- D'un suivi pendant toute sa durée de vie qui prend plusieurs formes :
 - o participation aux instances de pilotage et de gouvernance de la société ;
 - o recueil et analyse des rapports d'exploitation trimestriels (pour les plus gros projets)
 - o recueil et analyse des comptes annuels de la société ;
 - o mesure de la conformité du fonctionnement avec le prévisionnel ;
 - o mesure de l'atteinte du TRI prévisionnel (taux de rendement de l'investissement)
 - o analyse annuelle des risques spécifiques à chaque projet qui alimente une matrice des risques (entretien annuel, grille d'indicateurs d'analyse, ...)

ÉNERGIE PARTAGÉE INVESTISSEMENT

Société en commandite par actions à capital variable RCS Lyon 509 533 527 – NAF 6430 Z

Siège social et adresse de correspondance : 10 AVENUE DES CANUTS - 69120 VAULX-EN-VELIN

Téléphone : 01 75 43 38 62 - souscription@energie-partagee.org

De manière consolidée, Energie Partagée Investissement tient un registre de toutes ses participations, de leurs principaux indicateurs de suivi et indicateurs de risques. Cette consolidation et cette analyse sont partagées, au moins une fois par an, avec des membres du Conseil de surveillance et avec le Commissaire aux comptes de la société qui en garantissent l'approche méthodologique. A titre d'exemple, le Conseil de surveillance et le Commissaire aux comptes s'assurent que les plus importantes participations financières sont bien traitées et qu'on tend progressivement vers l'exhaustivité des projets et des risques (90% des encours de fin décembre 2020 sont couverts).

B. PRINCIPES COMPTABLES

L'encours de toutes les participations détenues par Energie Partagée est inscrit à l'actif du bilan et valorisé au prix d'achat des titres et des créances par Energie Partagée Investissement. Si un risque de dépréciation de la valeur de ces actifs survient, des provisions sont enregistrées pour réduire cette valeur. Mais en cas d'appréciation de ces actifs (c'est-à-dire d'augmentation de leur valeur), aucun enregistrement comptable n'est possible tant que l'augmentation de valeur n'est pas réellement constatée par une cession des titres ou des créances. C'est un principe de précaution comptable qui vise à enregistrer les moins-values latentes mais pas les plus-values latentes de l'entreprise.

Il est donc difficile de traduire comptablement, dans les comptes d'Energie Partagée Investissement, l'augmentation de la valeur des participations qu'elle détient, alors que ces sociétés de production portent des activités plutôt rentables et sécurisées par des contrats d'achat de l'énergie à long terme. Par ailleurs, ces sociétés détiennent des équipements de production dont la durée de vie est plus longue que la durée des crédits bancaires qu'elles ont souscrit, ainsi plus elles avancent dans le remboursement de leurs crédits bancaires, plus elles prennent de la valeur car elles sont assurées de produire au-delà de la fin du remboursement des crédits bancaires.

C. PRINCIPES DE REMUNERATION DES ACTIONNAIRES ENERGIE PARTAGEE

Deux mécanismes de rémunération sont prévus pour les actionnaires d'Energie Partagée :

1. La distribution d'une partie des bénéfices réalisés par Energie Partagée sous la forme de dividendes, proposée par la Gérance et le Conseil de surveillance et décidée à chaque Assemblée générale :

Cette solution ne pourra pas être activée avant plusieurs exercices pour deux raisons. Premièrement parce que la société a réalisé jusqu'en 2016 des déficits d'exploitation pour financer sa montée en charge et ses frais de démarrage et deuxièmement parce que les dispositions de l'agrément ESUS (Entreprise solidaire d'utilité sociale), contrairement à l'agrément précédent « entreprise solidaire », obligent à constituer un fonds de réserve dit « fonds de développement » jusqu'à concurrence de 20% des bénéfices distribuables.

2. La valorisation par une prime d'émission des actions Energie Partagée pour prendre en compte l'augmentation de la valeur de la société :

Cette solution suppose de faire une évaluation annuelle de son portefeuille pour en déterminer la valeur (plusieurs méthodes d'évaluation existent et peuvent être utilisées). Après constatation de cette valeur, la Gérance détermine une prime d'émission qu'elle propose au Conseil de surveillance dans le cadre des résolutions à soumettre à l'Assemblée générale des actionnaires. Ainsi, l'Assemblée peut décider annuellement de traduire cette valeur par l'émission d'une prime attachée aux actions d'Energie Partagée.

Une prime d'émission s'applique à toutes les actions d'Energie Partagée, celles déjà souscrites antérieurement à son émission et celles à souscrire par de nouveaux entrants.

Ainsi les souscripteurs anciens verront leur souscription valorisée du montant unitaire de la prime par rapport à leur montant de souscription et les souscripteurs nouveaux devront s'acquitter d'un montant de souscription plus élevé que les précédents souscripteurs pour tenir compte de la valeur acquise par Energie Partagée et du moindre risque d'investissement que cela constitue pour eux.

D. ELEMENTS HISTORIQUES D'ENERGIE PARTAGEE INVESTISSEMENT

A la date de la création d'Energie Partagée Investissement à fin 2008, des dispositions fiscales avantageuses existaient au profit des souscripteurs au capital d'Energie Partagée. Celles-ci ont pris fin en 2011.

A compter du 26 septembre 2011, Energie Partagée Investissement a pris une envergure nationale et a été autorisée à émettre des OPTF (offres au public de titres financiers) pour collecter son capital : dans la documentation financière à l'appui de cette collecte, et sans garantie de pouvoir tenir cette promesse, la rentabilité annoncée pour les futurs actionnaires était de 4% brut par an, sous condition de conserver ses actions pendant une durée de 10 ans, soit pour les premiers souscripteurs en OPTF en 2022.

Malgré une collecte en capital assez importante dès la fin de la première année de collecte en 2012, les premiers investissements dans des sociétés de production d'énergie ne se sont matérialisés qu'en 2013 et sur des montants modestes, générant un retard dans l'accomplissement du plan d'affaires prévu. Ce n'est que depuis 2017 que le volume d'investissement annuel dans de nouveaux projets est égal au volume annuel de collecte, garantissant une rotation suffisante de l'argent. C'est aussi au cours de cette même année 2017 que le fonctionnement général de la société est devenu excédentaire, tout en permettant la croissance des moyens humains consacrés à l'activité.

ÉNERGIE PARTAGÉE INVESTISSEMENT

Société en commandite par actions à capital variable RCS Lyon 509 533 527 – NAF 6430 Z

Siège social et adresse de correspondance : 10 AVENUE DES CANUTS - 69120 VAULX-EN-VELIN

Téléphone : 01 75 43 38 62 - souscription@energie-partagee.org

E. EVOLUTION DES PRINCIPAUX INDICATEURS AU COURS DES DERNIERS EXERCICES

	2016	% évol.	2017	% évol.	2018	% évol.	2019	% évol.	2020
Nombre d'actionnaires actifs	4 522	9 %	4 946	10 %	5 447	9 %	5 958	8 %	6 417
Nombre d'actions émises	114 297	20 %	137 379	21 %	166 161	22 %	203 537	17 %	237 255
capital social de fin d'exercice	11 429 700	20 %	13 737 900	21 %	16 616 200	22 %	20 353 700	17 %	23 725 500
Prime d'émission collectée			24 382	306 %	99 086	116 %	214 264	50 %	321 936
Capitaux propres	10 801 459	22 %	13 181 344	24 %	16 368 567	25 %	20 492 609	19 %	24 427 856
Valeur comptable de l'action (capitaux propres / nombre d'actions)	94,50	2 %	95,95	3 %	98,51	2 %	100,68	2 %	102,96
Valeur nominale de l'action	100,00	0 %	100,00	0 %	100,00	0 %	100,00	0 %	100,00
Valeur avec prime d'émission de l'action	102,00	2 %	104,00	2 %	106,20	4 %	110,00	4 %	114,40
Chiffres d'affaires	377 638	22 %	460 486	10 %	508 074	18 %	598 709	27 %	757 580
Résultat net	- 39 514		41 665	399 %	208 048	-10 %	186 639	41 %	262 342
Immobilisations nettes	6 696 116	29 %	8 607 594	34 %	11 518 760	27 %	14 645 389	9 %	15 918 247

capitaux propres = capital social + prime d'émission + résultat de l'exercice + cumul des résultats antérieurs, positifs ou négatifs (report à nouveau) + provisions

F. PARTIS-PRIS DE LA GERANCE

La Gérance d'Energie Partagée Investissement, exercée depuis 2015, par Energie Partagée Coopérative, a établi plusieurs partis-pris concernant la rémunération des actionnaires, qu'elle a mis en débat au sein du Conseil de surveillance :

- Le retard pris dans le déploiement du projet Energie Partagée dans ses premières années a pénalisé les premiers souscripteurs alors qu'ils ont pris des risques importants en soutenant un outil financier innovant et qui n'avait pas fait ses preuves
 - La prime d'émission vise donc à instaurer une différenciation entre les sociétaires par date d'entrée dans la société, alors que les dividendes, quand ils sont possibles, sont versés indifféremment à tous les actionnaires au prorata du nombre d'actions qu'ils détiennent
 - La prime d'émission a d'autant plus de sens que la distribution de dividendes n'est pas encore possible pour Energie Partagée Investissement, ce dispositif a donc vocation à perdurer au moins jusqu'à la date où un versement de dividendes significatifs sera possible
- Le point de départ de l'émission d'une prime est le calcul de la valeur prise par les participations financières détenues par Energie Partagée Investissement. Plusieurs dispositifs et modes de calcul existent, des plus subjectifs aux plus mathématiques et il est également possible de recourir à une évaluation externe (par des cabinets spécialisés) pour le faire.
 - La Gérance a préféré, à ce stade, ne pas recourir à une évaluation externe pour plusieurs raisons : il s'agit d'une part d'une démarche assez coûteuse alors que le fonctionnement de la Société est juste stabilisé et d'autre part, cela reviendrait à donner une valeur de marché aux participations financières

ÉNERGIE PARTAGÉE INVESTISSEMENT

Société en commandite par actions à capital variable RCS Lyon 509 533 527 – NAF 6430 Z

Siège social et adresse de correspondance : 10 AVENUE DES CANUTS - 69120 VAULX-EN-VELIN

Téléphone : 01 75 43 38 62 - souscription@energie-partagee.org

détenues par Energie Partagée (« si Energie Partagée devait céder sa participation, à quel prix cette cession serait-elle réalisée aujourd'hui ? »), pour répondre à cette question, un cabinet d'audit se base sur la réalité du marché qui est plutôt favorable à notre secteur d'activité. Cependant, nous ne souhaitons ni sous-estimer ni sur-estimer ces participations et conserver un horizon raisonnable de rentabilité en cohérence avec les valeurs de nos actionnaires qui souhaitent s'éloigner des approches spéculatives.

G. PROPOSITION DE PRIME D'ÉMISSION POUR L'EXERCICE 2021

Au regard des éléments de contexte et des principes décrits précédemment, la Gérance, sur la base de l'évaluation des participations détenues par Energie Partagée au 31/12/2020, **propose à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires commanditaires d'Energie Partagée Investissement du 30 juin 2021 l'émission d'une nouvelle prime de 4,40 euros par action qui porte la totalité de la prime d'émission à 14,40 euros par action.**

Date d'entrée en vigueur :

Dès le 31 mai 2021, date de diffusion du présent dossier d'Assemblée, la prime entrera en application sous réserve de son approbation par l'Assemblée le 30 juin 2021. Ainsi les souscriptions nouvelles qui seront reçues entre le 31 mai et le 30 juin seront mises en attente et ne seront agréées qu'à partir du premier jour ouvrable suivant l'Assemblée, à savoir le 01 juillet 2021.

Cette proposition a été soumise par la Gérance au Conseil de surveillance, réuni en présence du Commissaire aux comptes, en date du 01 avril 2021 et a reçu un avis favorable du Conseil de surveillance.

Fin de la notice d'explication

ENERGIE PARTAGEE INVESTISSEMENT

10 AVENUE DES CANUTS

69120 VAULX EN VELIN

Etats Financiers

COMPTE RENDU D'EXECUTION DE MISSION

Etat exprimé en euros

Conformément à la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise **ENERGIE PARTAGEE INVESTISSEMENT** relatifs à l'exercice du **01/01/2020** au **31/12/2020**.

Ces comptes annuels sont joints au présent compte rendu, ils se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan :	25 721 804	euros
Chiffre d'affaires :	702 006	euros
Résultat net comptable :	262 342	euros

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes.

Fait à Lyon,
Le 4 mai 2021

Rolland NINO,
Expert-comptable

// Comptes annuels

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

31/12/2020

31/12/2019

		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	702 006		702 006	595 300
	Montant net du chiffre d'affaires	702 006		702 006	595 300
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			55 443	3 276
	Autres produits			132	133
	Total des produits d'exploitation (1)			757 580	598 709
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			431 344	357 649
	Impôts, taxes et versements assimilés			40 334	29 324
	Salaires et traitements				
	Charges sociales du personnel				
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations				
- charges d'exploitation à répartir					
Dotations aux dépréciations :					
- sur immobilisations					
- sur actif circulant					
Dotations aux provisions					
Autres charges			1 087	288	
	Total des charges d'exploitation (2)			472 765	387 261
	RESULTAT D'EXPLOITATION			284 815	211 448

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

31/12/2020

31/12/2019

RESULTAT D'EXPLOITATION		284 815	211 448
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	7 048	7 274
	Total des produits financiers	7 048	7 274
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	21 665	21 670
	Total des charges financières	21 665	21 670
RESULTAT FINANCIER		(14 617)	(14 396)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		270 198	197 052
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	96 111	
	Total des produits exceptionnels	96 111	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	96 111 7 856	10 413
	Total des charges exceptionnelles	103 967	10 413
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(7 856)	(10 413)
PARTICIPATION DES SALARIES IMPOTS SUR LES BENEFICES			
TOTAL DES PRODUITS		860 739	605 983
TOTAL DES CHARGES		598 397	419 344
RESULTAT DE L'EXERCICE		262 342	186 639

(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(3) dont produits concernant les entreprises liées

(4) dont intérêts concernant les entreprises liées

7 048

7 274

Bilan Actif

Etat exprimé en euros

		31/12/2020			31/12/2019
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles	71 975		71 975	127 814
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations en cours				
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations	2 703 564	5 200	2 698 364	2 175 943	
Créances rattachées à des participations	11 458 692	27 355	11 431 337	9 966 647	
Autres titres immobilisés	1 020 392		1 020 392	1 569 592	
Prêts	50 000		50 000	50 000	
Autres immobilisations financières	646 179		646 179	755 393	
	TOTAL (II)	15 950 802	32 555	15 918 247	14 645 389
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	164 819	700	164 119	68 527
	Autres créances	35 257		35 257	179 255
Capital souscrit appelé, non versé	336 698		336 698	161 222	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	450 000		450 000	457 274	
DISPONIBILITES	8 817 484		8 817 484	6 220 463	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance				
	TOTAL (III)	9 804 257	700	9 803 557	7 086 742
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)					
Ecart de conversion actif (VI)					
TOTAL ACTIF (I à VI)		25 755 059	33 255	25 721 804	21 732 130

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

416 755

840

878 865

140 840

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2020

31/12/2019

		31/12/2020	31/12/2019
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	23 725 500	20 353 700
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	597 770	304 522
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	(200 484)	(387 123)
	Résultat de l'exercice	262 342	186 639
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées	42 727	34 872	
	Total des capitaux propres	24 427 856	20 492 609
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers	830 176	796 033
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	104 684	56 584
	Dettes fiscales et sociales	60 204	9 780
	DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	20 710	375 710	
Autres dettes	278 175	1 414	
Produits constatés d'avance (1)			
	Total des dettes	1 293 948	1 239 521
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	25 721 804	21 732 130
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	262 342,46	186 638,70
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1 276 238	281 160
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		

// Annexe

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Faits caractéristiques de l'exercice

Le bilan de l'exercice présente un total de **25 721 804** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **860 739** euros et un total **charges** de **598 397** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **262 342** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2020** et finit le **31/12/2020**.
Il a une durée de **12** mois.

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont inscrites à l'actif pour leur prix d'acquisition, y compris les frais accessoires.

Lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire est appréciée selon une approche multicritères intégrant en particulier la méthode d'actualisation des flux futurs de trésorerie.

Les frais d'acquisition des titres de participation ont été immobilisés, conformément à l'option offerte par l'art-332-1 du PCG. Ils s'élèvent à 56.325 € .

Ces frais font l'objet d'un amortissement dérogatoire sur cinq années au prorata temporis.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées à leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision, pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ont été évaluées à leur valeur nominale.

Présentation du compte de résultat

Les produits et charges financiers figurent en cycle d'exploitation.

Ces produits et charges caractérisent l'activité principale de la société. Pour cela, ils font logiquement parti du résultat d'exploitation, à l'exception de charges d'intérêts relatives à un billet à ordre qui ont été placées volontairement en résultat financier.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Evènements postérieurs à la clôture

Néant.

Conséquences de l'évènement Covid-19

L'évènement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée consistant à présenter les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'évènement Covid-19 sur ses comptes.

Le Covid-19 n'a pas eu d'impact sur l'activité de la société, hormis un retard pris dans l'avancée de certains projets.

L'évènement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Informations relatives au bilan actif

Frais de recherche et développement

	31/12/2020	Valeur nette	Taux amortissement
Frais de recherche et développement			
Total			

Fond de commerce

	31/12/2020	Montant	Observations
Eléments acquis du fonds de commerce			
Fonds commerciaux réévalués			
Fonds commerciaux reçus en apport			
Total			

Immobilisations

		01/01/2020	Augmentations	Diminutions	31/12/2020
Valeurs brutes	Immobilisations incorporelles	127 814	14 406	70 245	71 975
	Immobilisations corporelles				
	Immobilisations financières	14 550 129	4 120 764	2 792 067	15 878 827
	Total	14 677 943	4 135 170	2 862 312	15 950 802
Amortissements & provisions	Immobilisations incorporelles				
	Immobilisations corporelles				
	Immobilisations financières	32 555			32 555
	Total	32 555			32 555

Filiales et participations

	Capitaux propres	Quote-part détenue (en%)	Valeurs comptables des titres		Résultat dernier Exercice clos
			Brute	Nette	
1 Filiales (plus de 50%) Cf. Etat de détail : Participations (10 à 50%) ci-joint					
2 Participations (10 à 50%) Cf. Etat de détail : Participations (10 à 50%) ci-joint					

RENSEIGNEMENTS DETAILLES SUR CHAQUE TITRE

FILIALES DETENUES A PLUS DE 50%

Dénomination sociale	Code postal	Ville	Capital social	Réserves et RAN	QP détenue	Valeur brute des titres	Valeur nette des titres	Prêts et avances	Caution et aval	Chiffre d'affaires HT	Résultat net	Dividendes encaissés	Observations
EP EXPLOITATION	69120	VAULX EN VELIN	200 000	-222 821	100,0 %	200 000	200 000	817 027		156 058	-3 395	0	
CENTRES METHANISATION	12120	CENTRES	5 100	-5 100	98,0 %	5 000	5 000						
GIRAUD AGRICULTURE	42210	SAINTE CYR LES VIGNES	30 600	243 810	53,9 %	16 500	16 500	210 594		182 741	21 967	0	
LA LIMOUZINIÈRE	33130	BEGLES	1 000	-2 410 074	52,8 %	12 562	12 562	1 272 967		1 316 403	514 661	0	
SOCIETE HYDRO ELECTRIQUE CEVENOLE	30440	SAINTE-JULIEN-DE-LA-NEF	15 244	296 898	50,0 %	194 182	194 182	160 000		89 494	19 008	0	

FILIALES DETENUES DE 10 A 50%

Dénomination sociale	Code postal	Ville	Capital social	Réserves et RAN	QP détenue	Valeur brute des titres	Valeur nette des titres	Prêts et avances	Caution et aval	Chiffre d'affaires HT	Résultat net	Dividendes encaissés	Observations
HABITAT 38 SOLAIRE	69420	TUPINS ET SEMONS	10 000	-197 675	50,0 %	35 000	35 000	409 201		0	-197 675	0	
GRAND DELTA SOLAIRE	69420	TUPINS ET SEMONS	10 000	-100 490	50,0 %	5 000	5 000	470 413		0	-100 490	0	
FERME EOLIENNE DES MONTS DE RILHAC LASTOURS	87800	RILHAC-LASTOURS	20 000	-599 739	49,0 %	9 800	9 800	374 585		285 174	-20 622	0	
TENERIF (ex SOLARVIP)	75019	PARIS	400 000	-27 847	49,0 %	115 000	115 000		77 442	77 442	5 078	0	
CAP VERT SOLAIRENERGIE BISSEY	13001	MARSEILLE	135 300	-89 951	49,0 %	66 297	66 297	717 525		0	-30 515	0	
A NOS WATTS	07430	DAVEZIEUX	10 000	-10 000	44,0 %	4 400	4 400	61 600					
ENR CHANTIERIE	44307	NANTES DEDEX 03	7 000	-20 035	42,9 %	3 000	3 000	135 670		26 311	-8 283	0	
ENERGIES STEPHANOISES	69120	VAULX EN VELIN	50 000	0	42,0 %	21 000	21 000	4 662		0	0	0	
BOIS ENERGIE DES TERRITOIRES D'Auvergne (BETA ENERGIE)	43100	VIEILLE BRIOUE	122 100	122 781	41,0 %	50 000	50 000	450 000		111 306	45 770	0	
ALTORA PV	68130	ASPACH	50 000	70 303	40,0 %	20 000	20 000	300 000		99 364	5 555	0	
EP ETUDES	75019	PARIS	509 400	-98 330	39,3 %	200 000	200 000		0	0	-9 115	0	
PLAINE SUD ENERGIES	14540	BOURQUEBUS	25 800	61 006	38,8 %	10 000	10 000	14 645		34 088	10 712	0	
SOLEIL DU GRAND OUEST	35000	RENNES	3 000	-48 549	33,3 %	1 000	1 000		61 156	61 156	-1 688	0	
SERENY CALAS	13480	CABRIES	1 500	-1 500	33,3 %	500	500						
MINAWATT	44400	REZE	36 600	-15 069	30,0 %	10 980	10 980	53 911		34 711	-15 217	0	
HYDROEPINAL	88000	EPINAL	20 000	-89 954	30,0 %	6 000	6 000	169 749		84 807	-46 698	0	
KER SHADE 3	75012	PARIS	5 000	56 368	30,0 %	1 500	1 500	123 532		267 960	95 346	0	
SO ENERGIES	90150	FOUSSEMAGNE	1 000	-17 602	29,0 %	34 800	34 800	100 837		0	-6 016	0	
ERCLA	49380	BELLEVIGNE EN LAYON	69 900	-69 900	28,6 %	20 000	20 000						
SOLARIS CIVIS	13122	VENTABREN	2 100	-4 162	28,6 %	600	600	10 000		0	-3 761	0	
METHALAYOU	64190	PRECHAC NAVARENX	239 070	1 397 177	27,2 %	65 000	65 000	354 070		1 000 710	204 439	0	
PARK A WATT	69120	VAULX EN VELIN	1 000	0	25,0 %	250	250	174 139		0	0	0	
AGANAGUES	09700	SAINTE QUIRC	20 250	-20 250	24,7 %	5 000	5 000						
FORESTENER	73100	AIX LES BAINS	45 300	1 369 722	22,7 %	10 300	10 300	406 230		303 131	4 063	0	
SOCPE CHAMPS CHAGNOTS	86000	POITIERS	1 000	308 937	20,0 %	200	200	354 070		1 749 195	244 189	48 000	
ADVIVO SOLAIRE	42270	SAINTE PRIEST EN JAREZ	10 000	-254 164	20,0 %	2 000	2 000	10 149		332 377	-36 140	0	
PARC EOLIEN DE L'HYROME	49600	BEAUPREAU EN MAUGES	250 000	-69 991	20,0 %	55 198	55 198	1 961 887		0	0	0	
PV AERODROMES 05	75020	PARIS	1 000	-6 606	20,0 %	200	200	109 060		0	-6 606	0	
MASSILIA SUN SYSTEM	13001	MARSEILLE	5 200	-5 200	19,2 %	1 000	1 000	20 000					
LE WATT CITOYEN	30250	AUBAIS	14 175	78 403	18,3 %	2 600	2 600	47 500		35 964	824	0	
DWATTS	26150	DIE	120 950	82 646	16,5 %	20 000	20 000		48 175	48 175	-7 642	0	
PLESSEOLE	44630	PLESSE	4 267	-4 267	16,4 %	70 000	70 000						
ISAC WATT	44780	MISSILAC	106 293	2 275 339	16,2 %	501 904	501 904		1 879 949	1 879 949	400 046	39 655	
METHADOUX ENERGIES	17230	VILLEDoux	32 600	-93 009	16,0 %	0	0	27 355		0	-13 917	0	
MONT'S ENERGIE	69590	SAINTE SYMPHORIEN SUR COISE	166 900	38 690	15,6 %	26 000	26 000		8 035	8 035	-7 169	0	
VENT'S CITOYENS SHDM	53500	MONTENAY	351 000	-351 000	14,2 %	50 000	50 000	100 000					
METHAMOLY	69590	POMEYS	250 000	631 676	11,4 %	52 661	52 661	94 714		0	141 915	0	
VOISIWATT	26100	ROMANS SUR ISERE	45 300	-21 086	11,0 %	5 000	5 000	45 000		2 186	-3 193	0	
PARC SOLAIRE ESPACE DU GENIE	75012	PARIS	100	-100	11,0 %	11	11						

Dénomination sociale	Code postal	Ville	Capital social	Réserves et RAN	OP détenue	Valeur brute des titres	Valeur nette des titres	Prêts et avances	Caution et aval	Chiffre d'affaires HT	Résultat net	Dividendes encaissés	Observations
HYDRORAO	90150	FOUSSEMAGNE	50 000	110 094	10,0 %	5 000	5 000	45 000		193 419	23 145	0	
CENTRALE SOLAIRE DE LA PETITE VICOMTE	49100	ANGERS	500	-221 417	10,0 %	50	50	178 676		39 691	-252 177	0	
ENERGIE DE SAINT VINCENT	77000	LA ROCHETTE	5 000	-5 000	10,0 %	500	500	8 195					
CENTRALE SOLAIRE ALBI PELLISSIER	75582	PARIS	100	-100	10,0 %	10	10	74 494					

RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES

Participations non reprises dans les renseignements détaillés précédents

Valeur brute des titres	Valeur nette des titres	Prêts et avances	Caution et aval	Dividendes encaissés	Observations
1 091 452	1 091 452	1 508 337	0,00	67 642	

Ensemble des participations de moins de 10 %

Informations relatives au bilan actif (suite)

Créances ratt. à des participations	31/12/2020	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Prêts et avances consentis :				
Créances rattachées à des participations		11 458 692	27 355	11 431 337
Créances rattachées à des sociétés en participation				
Total		11 458 692	27 355	11 431 337

Stocks	31/12/2020	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Matières premières & approvisionnements				
En cours				
Produits finis				
Marchandises				
Total				

Créances	Montant brut	1 an au plus	Plus d'un an
Actif immobilisé (1)	12 154 871	444 109	11 710 761
Actif circulant (1) (2) (3)	539 774	538 934	840
Charges constatées d'avance			
Total	12 694 644	983 043	11 711 601
(1) Dont concernant les entreprises liées et participations		565 986	11 711 601
(2) Dont créances représentées par des effets de commerce			
(3) Provision sur actif circulant : 700			

Produits à recevoir	31/12/2020	Observations
Créances liées à des participations	351 140	
Autres immobilisations financières	34 447	
Créances clients et comptes rattachés	104 996	
Autres créances	2 719	
Total	493 303	

Charges constatées d'avance	31/12/2020	Observations
Charges constatées d'avance - Exploitation		
Charges constatées d'avance - Financières		
Charges constatées d'avance - Exceptionnelles		
Total		

Informations relatives au bilan passif

Capital social	31/12/2020	Nombre	Valeur nominale	Montant
Titres au début de l'exercice		203 537,00	100,0000	20 353 700,00
Titres émis		35 834,00	100,0000	3 583 400,00
Titres remboursés ou annulés		2 116,00	100,0000	211 600,00
Titres en fin d'exercice		237 255,00	100,0000	23 725 500,00

Provisions	01/01/2020	Augmentation	Diminution utilisée	Diminution non utilisée	31/12/2020
Provisions réglementées	34 872	7 856			42 727
<i>Dont provision pour amortissements dérogatoires</i>					
Amortissement déroq.frais s/titres particip.	34 872	7 856			42 727
Provisions pour risques et charges					
Provisions pour dépréciations	33 255				33 255
Titres de participation et créance rattachée	32 555				32 555
Compte client	700				700

Dettes	Montant	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes auprès d'étab de crédits (1)				
Emprunts et dettes financières div. (1) (2)	607 316	607 316		
Fournisseurs & comptes rattachés (3)	104 684	104 684		
Dettes fiscales & sociales	60 204	60 204		
Dettes sur immobilisations & comptes rattachés	20 710		20 710	
Groupes & associés (2)	225 860	225 860		
Autres dettes	278 175	278 175		
Produits constatés d'avance				
Total	1 296 948	1 276 238	20 710	

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice :

(1) Emprunts remboursés au cours de l'exercice :

(2) Emprunts & dettes associés personnes physiques :

(3) Dont dettes représentées par effets de commerce :

225 860

Charges à payer

	31/12/2020	Observations
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses	107 316	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 560	
Dettes fiscales & sociales		
Autres dettes		
Total	126 876	

Produits constatés d'avance - Exploitation

	31/12/2020	Observations
Produits constatés d'avance - Exploitation		
Produits constatés d'avance - Financier		
Produits constatés d'avance - Exceptionnel		
Total		

Autres informations

Crédit bail	Constructions	Matériels & outil.	Autres	31/12/2020
<u>Redevances payées :</u>				
Cumuls exercices antérieurs				
Redevances exercice				
Total				
<u>Redevances restant à payer :</u>				
A 1an au plus				
Entre 1 an et 5 ans				
A plus de 5 ans				
Total				
<u>Valeurs résiduelles :</u>				
A 1an au plus				
Entre 1 an et 5 ans				
A plus de 5 ans				
Total				
Montant en charge dans l'exercice				

Engagements financiers	31/12/2020	Engagements donnés	Engagements reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties			
Engagements en matière de crédit bail			
Engagements en matière de pensions, retraites et assimilés			
Autres engagements		34 869	
Réallocation des économies d'IS à la société fille		34 869	
Total des engagements financiers		34 869	



**ÉNERGIE
PARTAGÉE**

INVESTISSEMENT

RAPPORT ANNUEL DU CONSEIL DE SURVEILLANCE AUX ACTIONNAIRES COMMANDITAIRES ET A L'ASSOCIE COMMANDITE D'ENERGIE PARTAGEE INVESTISSEMENT

Chers Actionnaires d'Energie Partagée Investissement,

Le Conseil de surveillance, instance qui vous représente et qui a pour mission de contrôler la gestion de la Société, porte à votre attention les éléments-clés suivants, en préparation de notre Assemblée générale ordinaire et extraordinaire dont le vote sera ouvert du 01 juin 2021 jusqu'au 30 juin 2021 à distance.

Il souhaite la bienvenue aux nombreux actionnaires qui nous ont rejoints en 2020.

I. Préambule

Au 30/04/2021, nous étions plus de 6500 actionnaires, un chiffre en croissance constante depuis 10 ans : quel plaisir et quelle force d'avoir pu et su, ensemble, structurer cet outil d'investissement citoyen qui participe, concrètement à la transformation énergétique et sociétale de nos territoires !

L'année 2020 a amené davantage de questionnements que de certitudes sur bien des sujets, sauf sur le fait que nos sociétés dysfonctionnent et ont un besoin vital de retrouver du sens, une dimension locale et éthique à tous les niveaux. Avec humilité, car nul ne peut prétendre à la vérité, force est de constater que les énergies renouvelables, locales et citoyennes, ont montré toute leur pertinence en cette période complexe.

2020 est, pour le mouvement Energie Partagée, une année record. Cet outil a collecté depuis sa création 27 M€ et investi, en cumulé, 22,3 M€ dans 99 sociétés portant 86 projets d'énergies renouvelables, dont 61 sont en exploitation. Ces projets en exploitation ont produit, au cours de l'année 2020, 260 GWh électriques.

Cette énergie a été produite via des filières toujours aussi diversifiées : éolien, solaire photovoltaïque en toiture, au sol ou flottant, hydro électricité, bois énergie et méthanisation.

Ce constat, très positif, nous réjouit, nous membres du Conseil de surveillance, qui avons pour mission de vous représenter pour contrôler la gestion de notre Société (cf articles 28 à 36 de nos statuts : <https://energie-partagee.org/souscrire/etre-actionnaire/le-conseil-de-surveillance/>)

Nous vous présentons ci-après les éléments-clés de l'année écoulée, nos avis et invitations à voter les comptes et résolutions soumises à l'Assemblée générale.

II. Une situation financière stable et des résultats encourageants

Les résultats économiques de notre outil d'investissement sont une source de grande satisfaction : le bénéfice de 2020 et des 3 années précédentes a couvert le déficit des premières années de développement. Tel que cela avait été prévu, les investissements réalisés et le seuil de 25 millions d'euros collectés a effectivement permis d'atteindre cette étape très importante !

ÉNERGIE PARTAGÉE INVESTISSEMENT

Société en commandite par actions à capital variable RCS Lyon 509 533 527 – NAF 6430 Z
Siège social et adresse de correspondance : 10 AVENUE DES CANUTS - 69120 VAULX-EN-VELIN

Nous démontrons ainsi le sérieux de notre démarche et de notre modèle, et pouvons ainsi nous projeter dans une dimension plus importante, car nous sommes certains que nous ne sommes encore qu'au début de l'aventure : les énergies renouvelables citoyennes ont une place majeure à prendre dans la nécessaire transition énergétique et sociétale.

III. Des risques de mieux en mieux analysés et contrôlés

La priorité a été donnée ces derniers exercices à l'analyse des risques des projets, c'est-à-dire à l'évaluation des projets en fonctionnement par rapport à leur business plan originel. Une grande majorité de ce risque est désormais suivie de manière pérenne (90% des montants investis et 37 projets suivis sur un total de 86 projets au 31/12/2020).

L'accent est maintenant mis sur l'analyse et le suivi des autres risques qui ne sont pas spécifiquement liés aux projets eux-mêmes, mais qui gravitent autour d'eux : risques stratégiques, juridiques, financiers, environnementaux, opérationnels ou encore liés aux ressources humaines ou à la gouvernance. La méthodologie (identification, priorisation, traitement et pilotage des risques) est l'un des chantiers de l'année 2021.

Autre réflexion en cours, le changement progressif d'échelle de notre structure incite à renforcer aussi le processus de suivi de tous les risques par une revue plus formelle et partagée par l'ensemble des acteurs du mouvement.

IV. Un bon fonctionnement de la gérance, exercée par Énergie Partagée Coopérative

Énergie Partagée Coopérative a pour objet de rassembler les ressources humaines communes du mouvement Énergie Partagée, sur les métiers d'expertise technique et financière et les métiers de gestion. Elle est par ailleurs mandatée pour assurer la gestion d'EnRciT, ainsi que pour la gestion administrative pour compte de sociétés de projets d'EnR.

Le mandat de gestion d'EnRciT a permis d'étoffer l'équipe sans que le Conseil de surveillance ne constate d'incidence sur les moyens mis à disposition et le fonctionnement de la gérance dédiée spécifiquement à Énergie Partagée Investissement. Le rapport de gestion qui vous est présenté montre une adéquation entre les ressources financières et les missions confiées à la coopérative. Le Conseil demeure vigilant sur l'incidence du renouvellement ou non du mandat de gestion d'EnRciT.

L'investissement de l'équipe d'Énergie Partagée, de l'association comme de la coopérative, a été déterminant dans le développement et la mise en place du logiciel de gestion des souscriptions « COOPHUB ». Cet outil, essentiel pour un changement d'échelle, a été conçu pour répondre aux besoins de gestion des souscriptions des coopératives, quel que soit leur domaine d'activité, tout en allégeant la charge administrative induite. Malgré quelques obstacles, la bascule a été réalisée en octobre 2020 et le site Énergie Partagée a été adapté en conséquence, permettant ainsi de relancer des campagnes de souscription avec un parcours plus fluide et plus sécurisé pour les utilisateurs.

Le Conseil adresse ses félicitations à l'ensemble de l'équipe pour ce succès, particulièrement Fabienne et Eric !

V. Une communication toujours plus déployée

L'année 2020 a été un challenge à plus d'un titre en raison de la pandémie, limitant les possibilités d'organiser des réunions publiques ou des inaugurations. Pourtant, la collecte a atteint un record ! Nous soulignons plusieurs actions qui ont favorisé l'attractivité de notre mouvement en cette période complexe :

ÉNERGIE PARTAGÉE INVESTISSEMENT

- La mise en place de nombreux temps d'échanges en visioconférence, à commencer par l'Assemblée Générale du mouvement, un déjeuner web pique-nique en vidéo partagée, une animation régionale dynamique via de nombreux webinaires et formations...
- Le remaniement du site internet, permettant notamment de mieux distinguer la partie « investissement » de la partie « montage de projet », a généré une audience importante, avec plus de 115 000 visiteurs l'année dernière, dont 84 000 nouveaux. La plateforme de souscription « COOPHUB » a également démontré sa facilité d'utilisation et son rôle désormais essentiel pour favoriser les souscriptions.
- La 2^{ème} édition du livret « Mon argent agit » (disponible sur le lien web suivant <https://energie-partagee.org/monargentagit-panorama-des-projets-soutenus-par-energie-partagee/>), mettant à l'honneur l'ensemble des projets citoyens financés par Energie Partagée Investissement, et donnant tout son sens au placement Énergie Partagée.
- La participation du mouvement aux actions de plaidoyer, notamment pour répondre à la recrudescence des recours sur les projets éoliens exerçant sur le terrain une forte pression sur les élus décideurs.

VI. Une analyse affinée des profils des actionnaires

Pour faciliter la communication et répondre aux attentes des acteurs et actionnaires d'Énergie Partagée, le Conseil de surveillance participe à l'analyse de son actionnariat. En 2020, l'analyse est, de nouveau, porteuse de bonnes nouvelles, confirmant en particulier le rajeunissement des actionnaires Energie Partagée, les moins de 35 ans représentent désormais 43% des actionnaires. Ce constat confirme la nécessité de poursuivre l'adaptation de la communication du mouvement pour aller vers de nouveaux publics et mobiliser au-delà des « cercles militants ».

L'année 2021 sera l'occasion d'interroger les attentes de nos nouveaux souscripteurs, via la réalisation d'un questionnaire à destination de l'ensemble des actionnaires. En attendant, le Conseil de surveillance reste à votre disposition pour répondre à vos interrogations ou relayer vos questions auprès de la direction du mouvement.

VII. Notre avis sur les comptes annuels et les résolutions soumises aux votes des actionnaires

Plusieurs résolutions vous sont soumises lors de cette Assemblée Générale :

- Par ce présent rapport, nous avons témoigné de notre confiance en la gestion de la Société : nous vous invitons donc à voter les résolutions relatives à l'approbation des comptes et rapports annuels, à l'affectation du résultat et nous validons aussi les propositions suivantes concernant :
 - La proposition de prime d'émission de 4,40 euros par action, au regard du travail engagé sur l'évaluation du portefeuille de projets et à l'accroissement du nombre de projets ;
 - La modification de la date de clôture des comptes d'Energie Partagée Investissement pour passer du 31 décembre au 30 juin de chaque année, créant ainsi un décalage avec la date de

ÉNERGIE PARTAGÉE INVESTISSEMENT

- clôture des comptes des sociétés dans lesquelles Energie Partagée investit, pour un meilleur contrôle et suivi du portefeuille d'investissement ;
- L'évolution des modalités de calcul du mandat social de la gérance d'Énergie Partagée Coopérative, justifiée par l'augmentation constante du nombre de projets et du volume d'activité qui l'accompagne ;
 - La modification du montant statutaire maximum du capital social, porté de 30 à 100 millions d'euros, anticipant sur la croissance du montant de collecte.
- Enfin, nous soutenons bien évidemment les candidatures de trois nouveaux membres du Conseil de surveillance : Catherine Colin, Yves Dieulesaint et Christian Benoit. Tous ont déjà assisté et participé aux travaux du Conseil. Chacun a rédigé une présentation à retrouver dans la documentation d'Assemblée. Nous soutenons également le renouvellement de la candidature d'Aurélien Mary, dont le mandat de 4 ans arrive à échéance.

En conclusion de ce rapport, le Conseil de surveillance tient à saluer et féliciter toute l'équipe permanente du mouvement Energie Partagée, qui allie dynamisme, convivialité, sérieux et efficacité. De nombreux motifs de satisfaction ont été soulignés dans ce rapport : les salariés en sont les acteurs, jour après jour : Bravo ... et merci !

La structuration régionale et nationale du mouvement, notre visibilité et nos partenariats en développement, l'amélioration de la situation économique d'Énergie Partagée Investissement nous donnent le sourire, tout comme la croissance du nombre de projets EnR soutenus et de leur production.

Nous restons à votre écoute sur notre adresse électronique : conseil-surveillance@energie-partagee.org

Le 25 mai 2021,

Pour le Conseil de surveillance qui a co-rédigé ce rapport,
M. Eddie CHINAL, président

Liste des membres du Conseil de surveillance en 2020

M. André BONNAUD

M. Eddie CHINAL

M. Paul GIRARD

M. Yann JACQUEMIN

M. Aurélien MARY

Mme Marianne MERCIER

Mme Noémie POIZE

Mme Françoise REFABERT

Et Energie Partagée Association, membre de droit, représentée par M. Emmanuel JULIEN

ÉNERGIE PARTAGÉE INVESTISSEMENT

Société en commandite par actions à capital variable RCS Lyon 509 533 527 – NAF 6430 Z
Siège social et adresse de correspondance : 10 AVENUE DES CANUTS - 69120 VAULX-EN-VELIN